

NOTE SUR LES RÈGLES DE CATALOGUE
D'AUTEURS ET D'ANONYMES
SUIVIES EN FRANCE

par CH. SUSTRAC,

*de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève,
Paris.*

Nous dressons ci-après un tableau succinct des principaux usages suivis dans les bibliothèques pour la rédaction et le classement des cartes d'auteurs. Il n'y a d'ailleurs pas de règles universelles. Nous transcrivons l'usage de quelques grandes bibliothèques ; il est conforme à l'enseignement de l'École des Chartes, le seul de quelque développement qui soit donné en France sur cette matière. Nous avons essayé ensuite de résoudre un problème particulier. Notre but a été surtout de montrer l'utilité d'instituer une coopération nationale ou même internationale, en vue d'éviter aux bibliothécaires, et par contre-coup au public, les pertes de temps, les erreurs, les omissions, les incohérences qui résultent fatalement de l'imprécision des usages.

Nous nous sommes volontairement limités aux catalogues d'auteurs et d'anonymes. Ces mêmes desiderata seraient à exprimer pour les catalogues par matières, alphabétiques ou méthodiques, dont la théorie est bien moins avancée encore, et pour les diverses combinaisons des trois types : alphabétique d'auteur, alphabétique de matière, méthodique.

Nous avons classé les règles suivies sous huit chefs :

- 1^o Matériel des cartes (Matière, format, dimensions, etc.);
- 2^o Éléments des cartes (Choix, disposition de ces éléments;

emploi des caractères, des majuscules, de la ponctuation, des alinéas, etc.);

3° Anonymes (Que faut-il regarder comme tels?);

4° Choix de la vedette (Auteur ou anonyme. Quel nom? Sous quelle forme? Forme des prénoms, etc.);

5° Classement des cartes d'un même auteur;

6° Classement des homonymes entre eux;

7° Traitement des pseudonymes;

8° Ordre des mots.

Nous ne revenons pas sur les principes élémentaires, comme celui de rassembler sous un seul nom tout ce qu'a écrit un auteur.

Plusieurs points pourraient être examinés à part, la question des formats, par exemple. Pour abrégé, nous les avons groupés avec d'autres.

Ce qui concerne les formats se trouve sous la rubrique générale: Eléments des cartes.

B. N. signifie Bibliothèque nationale de France. Nous nous référons au Catalogue général des imprimés en cours de publication.

A. — RÉSUMÉ DES RÈGLES SUIVIES EN FRANCE

1. — *Matériel des cartes*

Il n'y a aucune uniformité ni pour la matière, ni pour les dimensions des cartes employées. Une même bibliothèque emploie souvent divers types de cartes, concurremment, pour ses divers répertoires, la fiche dite internationale est très peu employée. Plusieurs efforts ont été tentés en vue de l'unification du type des cartes: ils n'ont pas abouti, du moins jusqu'à présent.

2. — *Eléments de la carte.*

Ce sont les suivants que nous énumérons dans l'ordre le plus habituel.

1° Nom et prénoms; 2° Titre abrégé suivi, s'il y a lieu, du numéro d'édition ou de tirage; 3° Adresse bibliographique

(Ville, Éditeur, Date, Nombre de volumes et format); 4° Renseignements divers.

A la B. N. le nom de l'auteur est répété à la place où il se trouve dans le titre; ailleurs, on ne le répète que s'il prend en vedette une forme autre que dans le titre.

Le titre est transcrit dans la langue originale; on ajoute à la B. N. entre crochets, une traduction sommaire, sauf pour l'anglais, l'espagnol et l'italien.

L'adresse bibliographique est donnée dans la langue du texte à la B. N. Ailleurs, on la traduit en français au moins pour les ouvrages modernes.

Pour le format on indique le format réel dans les ouvrages anciens; pour les ouvrages modernes on se règle, en général, d'après l'aspect extérieur.

La cote est placée tantôt en tête de la notice, tantôt à la fin, avant les renseignements divers.

On indique par des points (...) tout ce qui est abrégé, par des crochets [] tout ce qui est suppléé. Rien n'est fixé ni pour la ponctuation, ni pour les majuscules, ni pour les caractères, ni pour les alinéas, ni pour les abréviations.

Dans son catalogue général, la B. N. emploie des capitales grasses pour les auteurs, des italiques pour l'adresse bibliographique, des romaines pour le reste. Elle met à part et en plus petits caractères, des renseignements tels que: *Attribué à*; *Extrait de*, qui sont ajoutés par le rédacteur.

3. — *Qu'est-ce qu'un anonyme?*

Question pleine d'obscurités. Distinguons: 1° les anonymes qu'on peut identifier; 2° les anonymes traités comme tels; 3° les anonymes ramenés à des noms d'auteurs; 4° les cas douteux; 5° les ouvrages collectifs.

1° Chaque fois qu'on restitue l'auteur d'un ouvrage anonyme, on fait deux cartes l'une au titre anonyme, l'autre au nom de l'auteur, mais tantôt ce sont deux cartes d'égale importance, tantôt l'une des deux est principale tandis que la seconde n'est qu'une carte de rappel.

2° On considère habituellement comme anonymes les

textes bien connus sous leurs titres (Chanson de Roland), même si ce sont des recueils (Monumenta Germaniae historica), les coutumes, les cartulaires, etc.

3° On met sous les noms des commentateurs, les commentaires d'édits, ordonnances, coutumes, écriture sainte, chaque fois qu'on peut considérer le commentaire comme plus important.

4° On met souvent les publications de sociétés, académies, ministères, etc., aux noms de ces groupes, mais il n'y a pas d'usage fixe à cet égard. Doit-on considérer comme anonymes les Anthologies, Extraits, Morceaux choisis de plusieurs auteurs? les ouvrages publiés sous la direction d'une personne sans être son œuvre (Jewish Encyclopedia, Director: Isidor Singer)?

5° On est convenu de considérer comme anonymes les ouvrages dus à de nombreux collaborateurs, mais le chiffre au dessus duquel une œuvre collective doit être tenue pour anonyme n'est fixé nulle part à notre connaissance.

Même incertitude pour les ouvrages signés d'initiales, quand leurs auteurs ne sont pas identifiés.

4. — *Vedette (Auteur ou anonyme).*

Si l'auteur a porté plusieurs noms on choisit le plus connu : (Benoit XIV et non Lambertini).

— On considère comme faisant partie du nom les mots suivants : Van, O', Le, La, Les, Des, Du.

— On rejette au contraire von, de (même le de flamand et le de italien, du moins le plus souvent).

— Dans les noms composés on choisit le dernier en anglais : Mill (Stuart), le premier dans les autres langues à moins que le second nom ne soit plus usuel : Garcin de Tassy mais Montesquieu (Secondat de).

— Pour les noms étrangers on choisit la forme usuelle en France et à défaut, la forme maternelle sauf pour les érudits plus connus sous leurs noms latinisés que sous leurs noms véritables : Pétrarque, Marino, Fabricius.

— Pour les personnages du moyen âge on tient le prénom

pour nom sauf exceptions consacrées par l'usage : Guillaume de Tyr, mais Froissart (Jean).

— Pour les noms infléchis allemands une grande incertitude règne : Köhler ou Kœhler ?

Les anonymes sont classés au premier mot du titre, exception faite de l'article défini : le, la les, et de quelques mots : suite, appendice, etc., dont la liste n'est pas arrêtée.

On unifie sous les rubriques : Coutumes, Missel, Bible, les éditions en diverses langues de ces textes, quel que soit le premier mot (Livre des coutumes, Liber missalis, Biblia), mais l'unification n'est pas réglée pour : Académie (Akademie, Accademia, Academy, etc.); Bibliothèque (Bibliotheca, Bibliothek, Bibliothek, Biblioteca); Code (Codigo); Société (Sociedad, Societa, Society, Sociedade).

Un autre point douteux, c'est la forme à donner au prénom d'un auteur étranger : Lohmeyer (Karl ? Carolus ? Charles ?)

5. *Classement des cartes d'un même auteur.*

On en fait ordinairement trois groupes :

1° les œuvres complètes; 2° les œuvres choisies; les œuvres particulières.

Les deux premiers groupes sont subdivisés par langues et chaque sous-groupe est classé par ordre de dates d'éditions. Les œuvres particulières sont classées alphabétiquement, les diverses éditions d'une œuvre sont classées par langue et sous-classées par dates. Parfois c'est la langue qui est le premier moyen de classement.

Points douteux. — Ordre des langues entre elles ? On met ordinairement la langue originale en tête et ensuite les traductions, tantôt par ordre alphabétique de langues, tantôt les traductions françaises en tête.

Dans quel groupe placer les choix, extraits, œuvres partielles ?

Quel est le titre d'une œuvre ? (L'article est rejeté; pour les ouvrages étrangers, surtout anciens, tantôt on prend le titre français, tantôt le titre original. Le *De* latin tantôt compte, tantôt ne compte pas.

Où classer un texte avec traduction jointe?
Où classer les éditions polyglottes?

6. *Classement des homonymes.*

On met : 1° les noms sans prénoms ni qualités ; 2° les noms sans prénoms avec qualités ; 3° les noms avec prénoms ; 4° les noms composés sans trait d'union ; 5° les noms composés avec trait d'union :

Petit.
Petit (Abbé).
Petit (Paul).
Petit (Pierre).
Petit de Julleville.
Petit-Henry.

A la B. N. on confond les deux dernières catégories.

Difficultés non résolues : — Quand il y a plusieurs prénoms lequel choisir ? — Auteurs qui sont plus connus sans prénom qu'avec prénom (Béranger). — Auteurs qui se servent tantôt d'un prénom, tantôt d'un autre, ou qui varient l'ordre de leurs prénoms, ou qui tantôt usent de prénoms, tantôt n'en usent pas ? — Où doit-on placer les prénoms qui servent de noms de famille (Léon, pape, avant ou après Léon (Xavier) ? — Comment ces prénoms doivent-ils être classés entre eux ?

7. — *Pseudonymes.*

Quand ils sont identifiés on fait la carte principale au nom véritable et une carte de rappel au pseudonyme. On fait exception pour les pseudonymes consacrés par l'usage : Loti (Pierre), Mélancton, Voltaire.

8. — *Ordre des mots vedettes.*

Le principe est de placer tous les articles commençant par un mot avant de passer au mot suivant. On suit l'ordre des mots et non l'ordre des lettres :

A Pasteur ;	Saint-Médard ;
Albanés ;	Sainte-Geneviève.

Il y a des cas assez nombreux qui font doute. Mont-Saint-Michel, Bag o Bahar, O' Connell, etc.

Une exception consacrée est celle de l'article que l'on considère comme faisant un seul mot avec le terme qui suit : La Fontaine, Du Château, même si l'article est séparé.

B. — EXAMEN D'UN CAS DE CLASSEMENT D'HOMONYMES ENTRE EUX (NOMS-PRÉNOMS) : BASILE (I).

1° — *Basile I^{er}, empereur d'Orient.* — Prenons maintenant un cas particulier et voyons en l'examinant à fond si nous ne pouvons pas en tirer des lumières qui portent plus loin que ce cas. Soient les trois personnages suivants : saint Basile le Grand, Basile I^{er}, empereur d'Orient et Basile II, également empereur d'Orient, comment les classer entre eux ?

Les classer entre eux revient à : 1° choisir pour chacun d'eux l'épithète qui servira au classement ; 2° ordonner entre elles ces épithètes. Nous nous occuperons surtout du premier problème et nous pourrions dès lors examiner chaque nom à part.

1° L'empereur Basile I^{er} peut être déterminé : a) par son numéro d'ordre ; b) par sa qualité : Basileus en grec, Empereur en français ; c) par le nom de l'état qu'il a gouverné : Constantinople, Orient ou Byzance ; d) par son surnom : le Macédonien qui est en même temps une épithète d'origine.

Voyons ce qu'on a fait dans deux grandes bibliothèques de Paris : la Nationale et Sainte-Geneviève.

A la Nationale, il n'y a que trois Basile dont le prénom serve de nom de famille, ce sont dans l'ordre où le catalogue nous les donne : le saint, un archevêque de Patradjik et l'empereur d'Orient. Peut-être est-ce l'ordre chronologique qui a prévalu. Voyons des cas similaires qui nous fassent

(1) Pour la discussion des problèmes de classement d'homonymes on consultera très utilement le Répertoire de bio-bibliographie du chanoine Ulysse Chevalier. L'auteur qui avait un très grand nombre d'homonymes à classer entre eux a été amené à se tracer des règles précises, qu'à défaut d'un exposé de sa part, on peut reconstituer par voie d'analyse.

voir s'il y a eu système choisi : A l'article Benoît, nous trouvons deux saints (d'Aniane et de Nursie) et des papes : c'est donc ici l'ordre alphabétique des épithètes : *Aniane, Nursie, pape* qui indiquent respectivement le *monastère* où le premier gouverna, la *ville* dont le second était originaire et la *qualité* des derniers. Nous trouvons ailleurs un classement par ordre alphabétique d'états pour les souverains du nom d'*Alphonse*. Par contre, les rois et princes du nom de Charles sont ainsi classés : 1° France ; 2° Empereurs ; 3° États par ordre alphabétique, ce qui est une combinaison d'ordre méthodique et d'ordre alphabétique. Ces quelques exemples suffisent à montrer que l'ordre alphabétique est loin de régner rigoureusement dans le sous-classement des homonymes et que le déterminant n'est pas choisi pour chacun d'eux suivant des règles uniformes (État, origine, etc.).

Nous trouverons la même chose à Sainte-Geneviève, les articles Basile, Benoît, Alphonse et Charles sont, avec une tendance plus prononcée à l'alphabétisme, respectivement classés comme suit :

Basile le Grand. Basile le Macédonien.

Les Benoît *papes*, Benoît de *Peterborough*, Benoît du *Rhône*, Benoît de *Sainte-Maure*.

Alphonse VIII d'*Aragon*, Alphonse *Capucin*, Alphonse de *Castille*, saint Alphonse de *Liguori*, etc.

Charles I^{er} d'*Angleterre*, Charles de l'*Assomption*, saint Charles *Borromée*, Charles-Quint [*Empereur*], Charles VI [*Empereur*], Charles VII, roi de *France*, etc.

Revenons maintenant aux exemples cités :

1° Basile I^{er}, empereur d'Orient.

Nous ne pouvons choisir son numéro d'ordre comme déterminant. Outre la difficulté qu'il y a à classer entre eux des chiffres et des lettres, nous devons remarquer que pour beaucoup de noms comme Alphonse, Henri, Charles, etc., le même numéro se reproduit souvent dans plusieurs pays.

L'expression « Basileus », pourrait être prise en considération si on dressait le catalogue d'une bibliothèque d'Orient. Dans les pays d'Occident elle est trop peu usuelle. Notons à ce propos, qu'un catalogue fait pour un établissement parti-

culier, doit être soumis beaucoup plus qu'une bibliographie à des considérations nationales ou même locales.

Empereur ne peut guère être pris pour mot d'ordre que lorsqu'il est employé seul et d'une manière absolue. L'Empereur c'est, en Occident, le souverain temporel de la chrétienté par opposition au Pape qui en est le souverain spirituel ; c'est le chef du Saint-Empire romain germanique. Dans un catalogue occidental, nous ne saurions donc retenir cette épithète pour caractériser les souverains de Byzance.

Constantinople, Orient et Byzance sont trois noms par lesquels on désigne l'état gouverné par Basile I^{er}. Byzance ne s'emploie guère que d'une manière oratoire ou poétique ; nous l'écartérons donc. Constantinople et Orient sont aussi usuels l'un que l'autre et manquent tous deux de précision : le premier ne désigne que la capitale de l'état aux limites variables des césars byzantins ; le second est trop étendu au contraire et ce que nous appelons l'Orient est beaucoup plus étendu que l'empire d'Orient au temps de sa plus grande extension.

L'épithète de Macédonien est très usuelle pour désigner ce souverain, mais si nous l'adoptons, nous séparerons son article de celui de Basile II.

Nous avons éliminé à premier examen les épithètes de Basileus, d'Empereur et de Byzance. Restent en présence : Constantinople, Orient et Macédonien.

Il semble que le plus usuel soit *Macédonien* et qu'on puisse choisir ce terme. L'inconvénient de séparer Basile I^{er} de Basile II est médiocre, puisque la fonction d'un catalogue alphabétique est de permettre de trouver rapidement un article donné et non un groupe d'articles (ce qui serait plutôt l'affaire d'un catalogue de matières).

2° — *Saint-Basile* présente 5 caractéristiques possibles :

Basile ; *Saint* ; *Grand* ; *Evêque* ; de *Césarée*.

Basile seul et Basile évêque ne sont pas usuels, les trois autres épithètes sont aussi fréquentes l'une que l'autre.

Ici une décision arbitraire semble s'imposer et il faut qu'elle soit la même dans tous les cas semblables.

Nous pourrions convenir de choisir à défaut d'épithète

usuelle, celle qui est la plus *concrète*. Nous éliminerions donc Saint et Grand. La première serait un sujet d'embarras pour les noms portés par beaucoup de saints comme Jean ; la seconde est moins déterminante que *Césarée*. Nous adopterions donc : *Basile de Césarée* (1).

3° — *Basile II*. — Nous rejeterions pour lui comme pour son ancêtre, les épithètes : Deux (ou second), Basileus, Empereur. Restent Constantinople et Orient aussi usuels l'un que l'autre.

Faisons usage du critérium employé pour saint Basile et à défaut de terme *usuel*, prenons le terme le plus *concret*. Constantinople qui désigne une *ville* sera naturellement à préférer à *Orient* qui est vague.

Ainsi l'examen de ces trois cas nous permet de dégager deux principes applicables dans un grand nombre de cas : 1° Usage le plus habituel ; 2° A défaut d'usage net, épithète la plus *concrète*.

Il est bien probable qu'un examen rigoureux de problèmes très délimités quant aux exemples choisis et quant à la question posée, permettraient d'entrevoir un nombre croissant de principes de solutions qu'il serait ensuite possible de réduire ; cela permettrait de dresser un code de règles accompagné d'un répertoire de solutions. Qu'il s'agisse de la vedette à choisir (Auteur, Anonyme, Choix du nom, Forme du nom), ou du classement des vedettes entre elles, une même méthode serait applicable.

Il n'est pas douteux que des comités nationaux reliés par un comité international ne soient très utiles à cet effet. Pour notre compte, nous souhaitons vivement la formation de ces organismes et nous en croyons la réalisation aisée. Il suffirait que chaque comité constitué désignât une personne chargée de centraliser les études et expériences faites, de faire discuter et publier les principaux résultats de ces études, d'envoyer le tout

(1) Notons en passant le problème de l'ordre des mots : est-ce de *Césarée* ou *Césarée* qui doit déterminer. Nous penchons, quant à nous, pour la seconde solution qui nous semble plus claire et plus commode. En tout cas, c'est là un problème relatif à l'ordre des vedettes une fois déterminées et non à la détermination des vedettes. Il faudrait donc l'étudier à part.

à un comité international chargé d'enregistrer les concordances et les divergences des divers pays et de faire part à chacun, sur demande, de l'expérience d'autrui. On ne saurait songer à publier toute la masse de ces études minutieuses et encombrantes, qui pourtant doit être recueillie toute entière.

La charge propre des divers comités serait donc de conserver surtout ce qui ne pourrait trouver place dans les revues existantes, de provoquer la formation de comités internationaux et la réunion, de temps en temps, de conférences internationales.

Le congrès international des bibliothécaires serait tout désigné pour prendre une telle initiative.